

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE

Service Relations Internationales

Possibilités offertes aux étudiants de la Catho pour un séjour d'études à l'étranger

Remarque préliminaire : dans tous les cas, les étudiants paient leurs frais de scolarité à la Faculté ou Ecole de la Catho où ils sont inscrits, mais ils ne paient pas de frais d'inscription à l'université d'accueil (hormis certains frais obligatoires : assurance parfois, cotisations donnant accès à des services...).

* Programme ERASMUS

Pays de séjour : tous les pays européens (condition : accord interuniversitaire).

Séjour d'études de **3 mois** minimum à **12 mois** maximum dans une université européenne partenaire, ayant signé un accord bilatéral Erasmus avec l'Université Catholique de Lille, impliquant la Faculté ou Ecole de l'étudiant(e).

NB : il est possible de prolonger (ou d'anticiper) le séjour d'études par un **stage** dans le même pays, financé sur Erasmus (si l'étudiant est allocataire Erasmus), si ce stage fait partie du cursus et si le séjour total est de 12 mois au plus (sans dépasser la date du 30/09 suivant la fin de l'année universitaire).

Financement : bourse Erasmus modulée et attribuée sous condition de ressources familiales (Quotient Familial plafonné à 30.000 €, parfois à 32.000 €, selon les années). Montant modulé de 100 à 300 € par mois de séjour.

Attention : tous les étudiants n'obtiennent pas une Bourse Erasmus, mais il existe un statut « Etudiant Erasmus non allocataire », qui donne les mêmes droits à tous les étudiants Erasmus.

Parfois bourse de mobilité, attribuée par certains Conseils Généraux ou Régionaux, selon des critères variables, définis par chaque Conseil, selon sa propre politique.

NB : les dossiers de bourse complémentaire des Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais (attribution selon des critères de ressources) sont envoyés aux étudiants par le Service Relations Internationales.

Demande de bourse Erasmus : formulaire diffusé par le Service RI à votre Faculté ou Ecole, qui collecte et vérifie votre dossier avec les justificatifs demandés et le remet au Service RI, ainsi que votre **contrat étudiant Erasmus** signé par vous (2 exemplaires originaux signés) plusieurs mois avant votre départ (pour mi-mai et pour mi-novembre, selon le semestre de départ).

Dossier de candidature : à envoyer à l'université partenaire **via votre Faculté ou Ecole**, en respectant les délais imposés par l'université d'accueil (candidature et réservation logement : plusieurs mois de préavis en général).

Document important, à compléter avec le responsable RI de votre Faculté ou Ecole : le **contrat d'études ECTS**.

NB : second départ Erasmus interdit par l'Agence Nationale Erasmus.

Assurance maladie : pensez à demander à votre centre de sécurité sociale la **carte européenne d'assurance maladie**. Elle est gratuite, individuelle, valable 1 an, très utile en cas de soins médicaux en Europe.

Préparation linguistique : cours intensifs de pré-rentree proposés par certaines universités (gratuits ou payants, selon les universités).

CIEL : Cours Intensifs Erasmus de Langues, possibles pour les langues « modimes » (langues les moins parlées), concernent 23 pays (Belgique pour le néerlandais, Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays Bas, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie (en résumé : CIEL possibles pour toutes les langues européennes, sauf français, anglais, allemand, espagnol).

Ces cours intensifs de 2 semaines (au minimum, ou 60 heures de cours) à 6 semaines sont proposés en juillet, août ou septembre et parfois en janvier ou février dans le pays d'accueil, ils sont **gratuits**, l'étudiant perçoit comme bourse CIEL 1 mois de bourse Erasmus et paie ses frais de voyage et de séjour.

Inscription avant le 31 mai pour les cours d'été, avant le 31 octobre pour les cours d'hiver.

* CONVENTIONS GLOBALES

Pays de séjour : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée, Espagne, Etats-Unis, Japon, Inde, Mexique, Philippines, Puerto Rico, Royaume Uni, Taïwan

La Catho a signé des conventions globales avec 44 universités situées dans ces 16 pays. Le logement est garanti et l'accueil individualisé des étudiants assuré dans ces universités.

Le nombre de places offertes aux étudiants pour 1 ou 2 semestres est limité (180 semestres par an, pour l'ensemble des étudiants de la Catho) et il varie selon les années (en fonction de l'équilibre des échanges).

Une pré-sélection des candidatures est faite par votre Faculté ou Ecole (parmi les critères : niveau académique et niveau linguistique).

La **procédure** est claire et rigoureuse (délai : le dossier de candidature complet et vérifié doit être envoyé 4 à 6 mois avant le départ, prévoir des démarches pour l'obtention du visa pour études...).

Dossier de candidature : votre Faculté ou Ecole remet votre **dossier** complet et validé au **Service RI** qui le transmet à l'université de destination.

Financement : depuis 2005, **bourses Blériot**, bourses régionales de mobilité internationale (en nombre limité, sélection par votre Faculté ou Ecole), selon critères économiques et académiques).

Budget : prévoir 5.000 à 6.000 € pour 1 semestre aux Etats-Unis (frais de visa, démarches à l'Ambassade à Paris, voyage, assurance, couverture santé, logement, nourriture, frais divers sur place...).

* ACCORDS BILATERAUX

Pays de destination : selon les accords signés directement par votre Faculté ou Ecole avec des Départements homologues d'universités étrangères.

Le Service RI n'intervient pas dans ces échanges.

Financement : depuis 2005, **bourses Blériot**, bourses régionales de mobilité internationale (en nombre limité, sélection par votre Faculté ou Ecole, selon critères économiques et académiques).

IMPORTANT : un séjour d'études à l'étranger se prépare avec environ 1 an de préavis.

Vous devez réfléchir à votre projet de formation, vos objectifs, sans oublier les contraintes financières (pensez à établir un budget prévisionnel).

Dans tous les cas, gardez 1 copie de votre dossier de candidature et des annexes.

Si vous souhaitez étudier dans une université étrangère, il vous faut contacter dans un premier temps la personne responsable des relations internationales dans votre Faculté ou Ecole.

Le Service Relations Internationales (Service RI de la Catho) peut également vous conseiller ou vous aider. Vous pouvez consulter sur place la documentation sur les universités partenaires (Erasmus, conventions globales).

Service Relations Internationales

Université Catholique de Lille

Adresse postale : 60 bd Vauban - BP 109 - 59016 LILLE CEDEX

Tél. 03 20 15 96 88 – FAX 03 20 15 96 89

Adresse de visite : 70 boulevard Vauban

(ouvert au public du lundi au jeudi, 8h30-12h30 et 14h-18h)

E-mail : international@icl-lille.fr

Site web : www.univ-catholille.fr